



65, rue Lessard  
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0  
Téléphone : 450 886-3867

## **AVIS PUBLIC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 593 AYANT POUR EFFET DE CRÉER UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION MUNICIPALE ET AFFECTER LES SOMMES NÉCESSAIRES**

**AVIS** est par les présentes donné, par le soussigné, que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 avril 2023, le conseil municipal de Saint-Jean-de-Matha a adopté le Règlement numéro 593 ayant pour effet de créer un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection municipale et affecter les sommes nécessaires.

QUE toute personne intéressée peut consulter le Règlement 593 sur notre site Internet au [www.municipalitestjeandematha.qc.ca](http://www.municipalitestjeandematha.qc.ca) ou à nos bureaux situés au 65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha, durant les heures d'ouverture.

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce 24<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023.

---

Philippe Morin  
Directeur général et greffier-trésorier